

Lyon, le 16 juillet 2018

Madame Nathalie Perrin-Gilbert  
Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement

**Objet : saisine du conseil territorial portant sur la pérennisation du commerce indépendant**

Madame la Maire,

Par délibération du Conseil d'arrondissement du 19 juin dernier, vous avez interrogé le Maire de Lyon quant aux mesures concrètes engagées par la ville pour soutenir et accompagner le commerce indépendant.

Il convient de souligner en premier lieu que la dynamique commerciale ne saurait en aucun cas être au seul avantage des grandes enseignes au détriment des commerces indépendants. A ce titre, l'évolution dont fait l'objet le quartier du Bas des Pentès de la Croix-Rousse est un parfait exemple d'une politique de la Ville qui soutient et accompagne l'installation et la pérennisation du commerce indépendant.

La politique constante de la Ville de Lyon est de favoriser la mixité entre grandes enseignes nationales et internationales et les indépendants, conformément au souhait de l'ensemble des commerces. L'attractivité de la Presqu'île, en tant que pôle touristique et commercial de premier plan à l'échelle de la Ville, est pleinement liée à cette complémentarité.

Par ailleurs, en réponse à votre interrogation, il convient d'évoquer plusieurs actions concrètes d'accompagnement direct ou indirect dans lesquelles la Ville de Lyon joue un rôle de premier plan.

Tout d'abord s'ouvre une période de rénovation urbaine du cœur de la Presqu'île. De la Place des Terreaux à la gare Perrache, la mobilisation de moyens publics considérables va permettre de rétablir, à l'horizon 2020, l'axe structurant Nord/Sud de la Presqu'île et en faciliter les flux piétonniers. Indirectement, ces aménagements ne peuvent avoir qu'un impact positif sur les perspectives commerciales à moyen terme des indépendants du secteur Nord Presqu'île.

Deuxièmement, la Ville soutient de façon régulière les différentes associations de commerçants dans le cadre de leurs projets d'animations et d'illuminations. Là encore, la Mairie de Lyon est vigilante concernant l'équilibre global de son action. A ce titre, elle accompagne tout autant les grandes structures de management de centre-ville que les associations de taille plus modeste ; elle soutient autant des animations d'intérêt touristique majeur que des projets relatifs au cadre de vie dans nos quartiers. Pour l'année 2018, près de 64 000 euros de subventions ont été, ou seront prochainement soumis au vote du Conseil municipal sur le seul 1<sup>er</sup> arrondissement. Sont concernés My Presqu'île, le Village des Créateurs, Arts Pentès (projet « 360° sur l'Art »), Carré Romarin (piétonisation semestrielle du Bas des Pentès) et l'association Côté Grand'Côte.



Dans le cadre de son action en faveur du commerce indépendant, la Mairie peut disposer du droit de préemption lors de la cession de baux commerciaux. Elle est à ce titre particulièrement vigilante concernant les cessations et désépifications d'activité. Avec le soutien de la Métropole, elle en fait régulièrement usage malgré le un coût élevé, avec la volonté de concentrer justement ses moyens à la préservation de l'équilibre commercial et du cadre de vie des habitants.

En outre, la Mairie se positionne comme un partenaire de long terme des commerces à l'aide de plusieurs outils structurants comme l'Observatoire des Rez-de-chaussée ou l'Enquête Consommateur de la Région Lyonnaise. En lien permanent avec les acteurs économiques impliqués (CCI, CMA, bailleurs), la Ville de Lyon planifie stratégiquement le développement commercial sur l'ensemble de son territoire. Cette action est manifeste lors du déploiement du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) ou dans le portage du projet de réhabilitation de la Halle la Martinière.

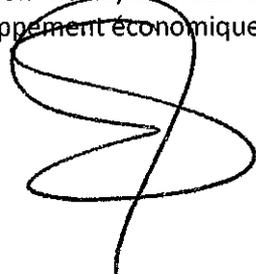
Enfin, la Mairie engage depuis plusieurs années une action volontariste en faveur du commerce de proximité, qu'il s'agisse du commerce sédentaire ou de nos marchés. Les résultats sont notables sur la Presqu'île, où le commerce de proximité se maintient et se développe autour des indépendants.

Tels sont les éléments que nous souhaitons porter à la connaissance du Conseil territorial du 1<sup>er</sup> arrondissement. Nous restons à votre entière disposition pour vous apporter toutes les précisions que le conseil souhaiterait porter à notre connaissance.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Maire, l'assurance de nos salutations les meilleures.

**Fouziya Bouzerda**

Adjointe au Maire de Lyon  
Déléguée au commerce, à l'artisanat et  
Au développement économique



**Jérôme Maleski**

Adjoint au Maire de Lyon  
Délégué à la démocratie locale et à la  
participation citoyenne

